

## OFFRE DE POSTE

### Coordonnatrice/coordonnateur d'une Unité localisée pour l'inclusion scolaire en lycée professionnel



Vous êtes enseignant du 1<sup>er</sup> degré ou du 2<sup>nd</sup> degré, titulaire du CAPPEI ou en cours de formation pour obtenir cette certification. Vous vous investissez pour les élèves à besoins éducatifs particuliers et souhaitez donner une nouvelle dynamique à votre engagement. Devenez la coordonnatrice/le coordonnateur de l'Unité localisée pour l'inclusion scolaire du lycée Toulouse Lautrec d'Albi (81). Vous y mènerez des missions riches et variées de coordination, d'enseignement, d'accompagnement, de conseil. Vous serez une personne ressource pour toute la communauté éducative avec laquelle vous ferez avancer et réussir vos élèves.

## Informations

**Nature et durée de l'emploi :** affectation à titre provisoire année scolaire 2024-2025

**Catégorie/Corps :** A – enseignant 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> degré titulaire du CAPPEI (ou en cours de formation)

**Temps de travail :** temps plein

**Lieu de travail :** Lycée professionnel Toulouse Lautrec, 15 rue Charles Portal Albi (81)

**Rémunération :** selon l'indice + ISAE/ISOE + indemnitaire pour fonction particulière + indemnitaire d'exercice dans une structure de l'enseignement spécialisé et adapté.

**Date de prise de poste :** janvier 2025

## Vos missions

Vous coordonnez le dispositif : organisation pédagogique et adaptation aux besoins spécifiques des élèves en situation de handicap, dans le respect des indications portées sur leur projet personnalisé de scolarisation et en coopération avec tous les partenaires.

Vous organisez le travail de l'AESH-Co au sein du dispositif.

Vous proposez un enseignement adapté aux élèves en situation de handicap et concevez votre action en lien avec les enseignements des classes de référence et en appui aux apprentissages généraux et professionnels.

Vous suivez les projets d'orientation : information sur les formations adaptées aux profils, suivi en équipe des périodes de formation en milieu professionnel, accompagnement à l'insertion professionnelle.

Vous établissez des partenariats avec les services publics de l'emploi et de l'insertion professionnelle et participez à la création d'un réseau d'employeurs potentiels de proximité.

## Votre profil

Vous avez des connaissances actualisées de l'environnement réglementaire et institutionnel relatif à la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Vous savez analyser des besoins éducatifs particuliers et vous saurez les intégrer dans le projet pédagogique du dispositif global et de celui de chaque élève.

Vous saurez adapter les pratiques pédagogiques inclusives aux contextes spécifiques que vous rencontrerez.

Vous êtes dynamique, avez le sens de l'écoute active et de solides compétences de communication.

Vous savez faire preuve de discrétion et respectez le devoir de confidentialité.

## Éléments de candidature et contacts

**Documents à transmettre :** Curriculum Vitae et lettre de motivation à transmettre par la voie hiérarchique, copie à [ia81-mouvement@ac-toulouse.fr](mailto:ia81-mouvement@ac-toulouse.fr)

**Contact :** IEN-ASH (SDEI du Tarn) 05 67 76 58 59 [0811060m@ac-toulouse.fr](mailto:0811060m@ac-toulouse.fr)

**Date limite de candidature :** 12 novembre 2024

## Qui sommes-nous ?

Le Lycée professionnel Toulouse Lautrec est situé à Albi dans le Tarn. Il est labellisé depuis 2010 lycée des métiers services à la personne et à l'entreprise. Il propose des formations permettant l'obtention de CAP, Bac pro ou BTS dans quatre grands domaines professionnels : tertiaire/relation client, beauté/bien-être, restauration, industrie textile. Il accueille actuellement 551 élèves dont 23 bénéficiant du dispositif ULIS. Son équipe pédagogique comprend 55 enseignants.

L'ULIS y est un dispositif collectif ouvert organisé pour rendre accessibles aux élèves en situation de handicap les formations qui sont dispensées dans l'établissement.

Conditions particulières d'exercice :

Obligations réglementaires de services de 21 heures (décret 2014-940, circulaire 2015-057) + heures de coordination et synthèse (voir la circulaire 74-148)